

Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.615**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35420- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : MAINTENANCE DES ASCENSEURS, L'INSTALLATION, LA TELESURVEILLANCE ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION, AINSI QUE L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliott BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipementsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Maurice CHAZEAU, Mme Odile BONTHOUX**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : MAINTENANCE DES ASCENSEURS, L'INSTALLATION, LA TELESURVEILLANCE ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION, AINSI QUE L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les différents marchés en vigueur relatifs à la maintenance des ascenseurs, l'installation, la télésurveillance et la maintenance des systèmes anti-intrusion, ainsi que l'installation et la maintenance des systèmes de sécurité incendie arriveront à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de permettre leur renouvellement, le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres est nécessaire.

Les caractéristiques principales de cette consultation sont les suivantes :

. Consultation décomposée en 4 lots à bons de commande avec des seuils minimum et maximum par période :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des monte PMR	30 000	120 000
2	Télésurveillance et maintenance des systèmes anti-intrusion	30 000	90 000

3	Installation et maintenance des systèmes de sécurité incendie	20 000	50 000
4	Installation de systèmes d'alarmes anti-intrusion	30 000	120 000

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune option n'est prévue.

Les marchés seront conclus pour une période initiale courant à compter de la date de notification au 31/12/2014. Ils pourront être reconduits de manière expresse trois fois une année.

. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de jugement des offres prévus sont :

Pour le lot n°1 - Maintenance des ascenseurs , monte-charges et monte PMR :

Critères		
Pondération		
1-Prix des prestations		50%
2-Valeur technique		40%
3-Délai d'exécution		10%

Pour le lot n°2 - Télésurveillance et maintenance des systèmes anti-intrusion :

Critères		
Pondération		
1-Prix des prestations		60%
2-Valeur technique		30%
3-Délai d'exécution		10%

Pour le lot n°3 - Installation et maintenance des systèmes de sécurité incendie :

Critères		
Pondération		
1-Prix des prestations		50%
2-Délai d'exécution		30%
3-Valeur technique		20%

Pour le lot n°4 - Installation de systèmes d'alarmes anti-intrusion :

Critères		
Pondération		
1-Prix des prestations		70%
2-Valeur technique		30%

En conséquence et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer l'appel d'offres ayant pour objet la maintenance des ascenseurs, l'installation, la télésurveillance et la maintenance des systèmes anti-intrusion, ainsi que l'installation et la maintenance des systèmes de sécurité incendie,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés, leurs éventuelles décisions de reconduction ou de non reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec les sociétés qui seront retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée et les montants indiqués ci-dessus,
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte gestionnaire 600, lesquels présentent les disponibilités suffisantes.

**2013.615 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS, L'INSTALLATION, LA
TELESURVEILLANCE ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION,
AINSI QUE L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE
INCENDIE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**